

PROCES VERBAL DU 3 JUIN 2020



Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et le trois juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lamelouze s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Laure BARAFORT, Maire.

Date de convocation : le 28 mai 2020

Date d'affichage : le 28 mai 2020

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Votants par procuration : 1

Absents excusés : 1

Absent :

Présents : Mme BARAFORT Laure, Mr SOUSTELLE Thierry, M. GARNIER Jean-Claude, M. CHABROL Jean-Luc, Mme GOICURIA Myriam, Mme NICOLAS Nathalie, M. BIONDINI Bruno, , M. NICOLAS Rémy, M. RENOUX Jean-Max, M. PIALAT Romain,

Procurations à : M. CHABROL Jean-Luc

Absents excusés : M. JUSTES David

Absents :

Secrétaire de séance : M. RENOUX Jean-Max

Début de séance : 18 heures

Approbation du PV du 23 mai 2020 VOTE : A L'UNANIMITE

Délibération N° 2020-12 Travaux à la chèvrerie communale

La mise en état des chenaux de la chèvrerie Communale sont nécessaires, l'entreprise FRAILE, propose de réaliser ses travaux à hauteur de **3357.60 euros**.

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-13 Travaux à l'arrière des bâtiments communaux

Des travaux sont nécessaires derrière les bâtiments communaux suite à un affaissement du mur de soutènement. Après avoir convoqué plusieurs entreprises et étudié les devis le conseil municipal a retenu l'entreprise JOUVERT / SARL Les Falaises d'Or 30110 LA GRAND-COMBE pour un montant de **9480.00 euros TTC**.

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-14 Taux d'imposition de taxes directes locales 2020

Il est proposé de maintenir l'ensemble des taux :

Taxe Foncière Bâti : 12.91 %

La Taxe Foncière Non Bâti reste inchangée à 79.85 %

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-15 Nominations des délégués aux Jardins des Galeizon

La commune de Lamelouze et l'association «Les jardins du Galeizon » ont une convention annuelle reconductible pour différents travaux effectués sur les routes communales, la coupe de pin, la fabrication des plaquettes... etc.

Le conseil municipal a désigné comme délégués référents :

M. SOUSTELLE Thierry

M. GARNIER Jean-Claude

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-16 Nominations du délégué et suppléant au SHVC

La commune étant membre du Syndical des Hautes Vallées Cévenoles, le conseil municipal a désigné comme délégué référent et délégué suppléant pour représenter la commune au sein du conseil syndical des Hautes Vallées Cévenoles:

M. GARNIER Jean-Claude (délégué référent)

M. RENOUX Jean-Max (délégué suppléant)

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-17 Nominations des délégués et suppléants au SIVU/DFCI

La commune étant membre du SIVU DFCI des massifs entre Galeizon et Gardon, le conseil municipal a désigné comme délégués référents et délégués suppléants pour représenter la commune au sein du conseil syndical du SIVU:

M. SOUSTELLE Thierry et M. BIONDINI Bruno (délégués référents)

Mme GOICURIA Myriam et M. JUSTES David (délégués suppléants)

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-18 des délégués et suppléants au SIVU/LAMELOUZE/ST MARTIN DE BOUBAUX

La commune étant membre du SIVU LAMELOUZE/ST MARTIN DE BOUBAUX, le conseil municipal a désigné comme délégués référents et délégués suppléants pour représenter la commune au sein du conseil syndical du SIVU:

Le conseil municipal a désigné comme délégués référents :

M. SOUSTELLE Thierry et M. GARNIER Jean-Claude

Et comme déléguées suppléantes :

Mme GOICURIA Myriam et Mme BARAFORT Laure

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-19 Nomination du référent et suppléant au PNC

Signataire de charte du PNC depuis 2014, le conseil municipal a désigné comme délégué référent :

M. GARNIER Jean-Claude

et comme délégué suppléant :

Mme BARAFORT Laure

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-20 Nominations du délégués et suppléant de la COFOR

La commune étant adhérente à la Fédération Nationale des Communes Forestières, le conseil municipal a désigné comme délégué référent et délégué suppléant pour représenter la commune au sein de cette association.

M. JUSTES David (délégué référent)

M. CHABROL Jean-Luc (délégué suppléant)

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération N°2020-21 Affectation des résultats de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 104844.69**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	82765.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	54516.82
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	22079.23
Résultat cumulé au 31/12/2019	104844.69
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	104844.69
Affectation obligatoire	0.00
A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	8752.27
Solde disponible affecté comme suit	0.00
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créateur – lg 002)	96092.42
B. DEFICIT AU 31/12/2019	0.00
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	0.00

VOTE A L'UNANIMITE**Délibération N°2020-22 Vote du budget primitif 2020**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2020.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à: **230851.40 €.**

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à: **70932.72 €.**

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole.

La séance est levée à 20 heures et 07 minutes.

Laure BARAFORT

Maire

